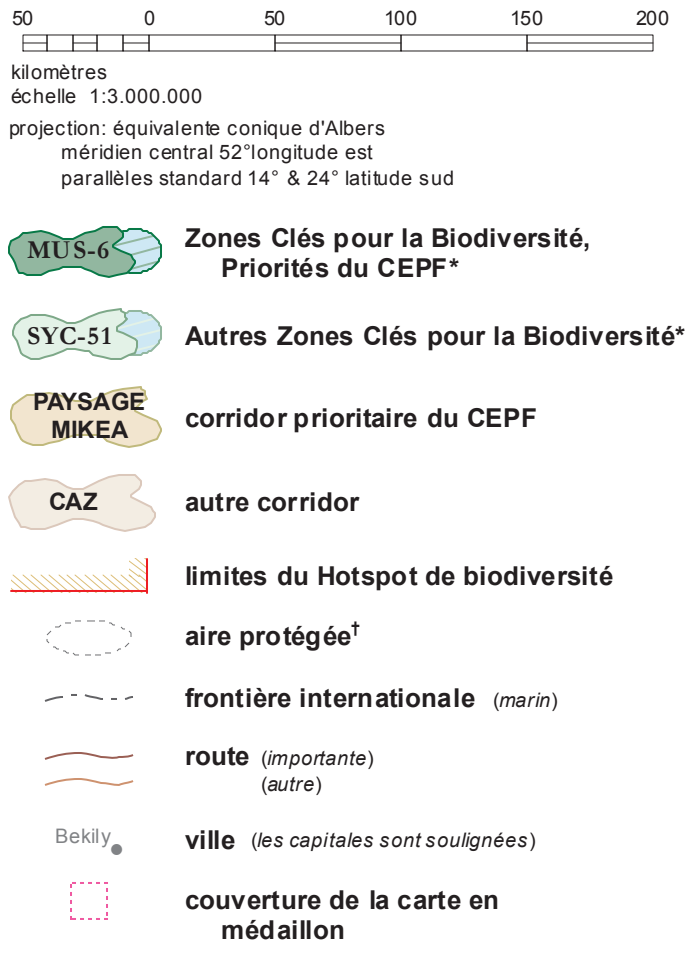


Objectifs de conservation • Madagascar et les îles de l'Océan Indien

Objectifs de conservation Madagascar et les îles de l'Océan Indien



* Les Zones Cles pour la Biodiversité sont des zones prioritaires pour les actions de conservation.
 * Catégories UICN II, III, IV

Zones Cles pour la biodiversité dans le Hotspot de Madagascar et des îles de l'Océan Indien

Le Hotspot de Madagascar et des îles de l'Océan Indien est souvent considéré comme prioritaire au sein même des hotspots. Il abrite environ 15 000 espèces de plantes dont plus de 12 000 sont endémiques, tandis que 60% des oiseaux, 95% des mammifères ou encore 98% des reptiles endémiques au hotspot sont endémiques. L'endémisme concerne en outre les hauts niveaux taxonomiques (genres, familles), témoignant de mécanismes évolutifs distincts liés à l'isolement du hotspot. Cette extraordinaire biodiversité est hautement menacée par la dégradation des écosystèmes naturels – qui limite la déforestation massive de l'île Maurice ou de Madagascar, où de nombreux vertébrés ont disparu, à l'instar du Dodo devenu symbole de l'extinction des espèces. Les écosystèmes naturels du hotspot continuent à régresser en dépit des immenses services environnementaux qu'ils procurent, en particulier pour la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau douce de qualité et pour la prévention des catastrophes naturelles.

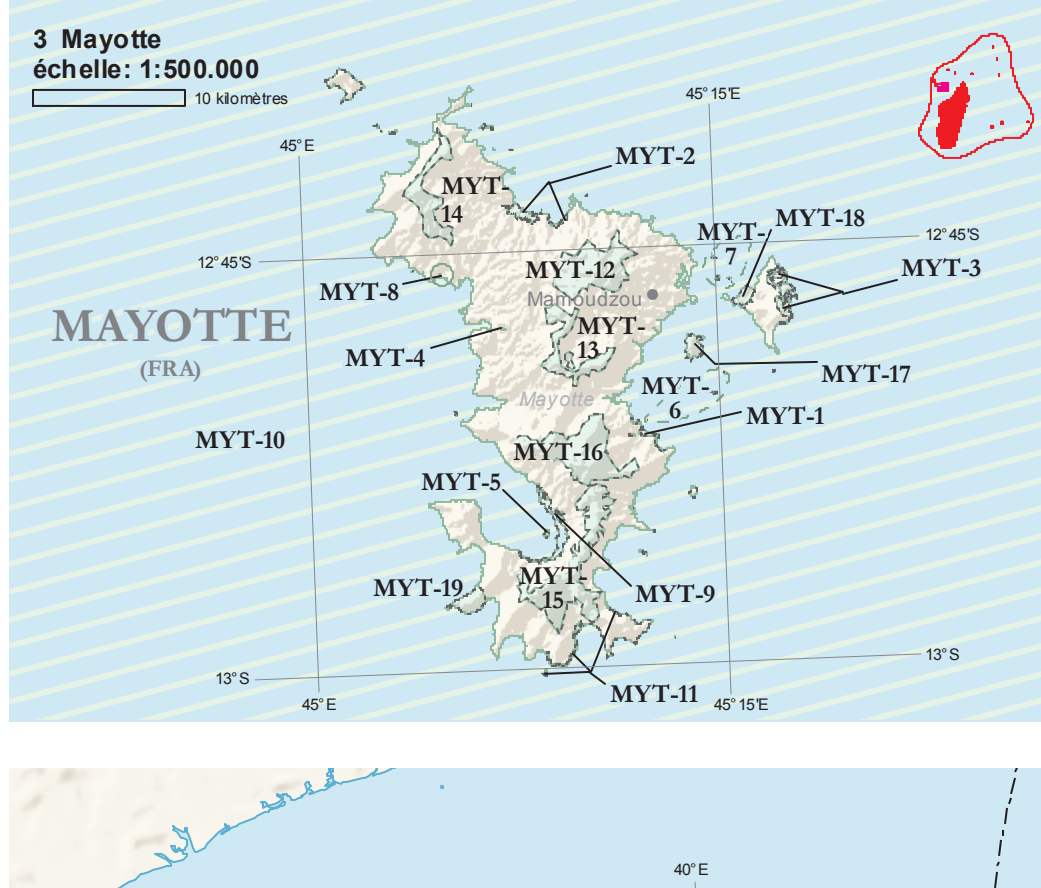
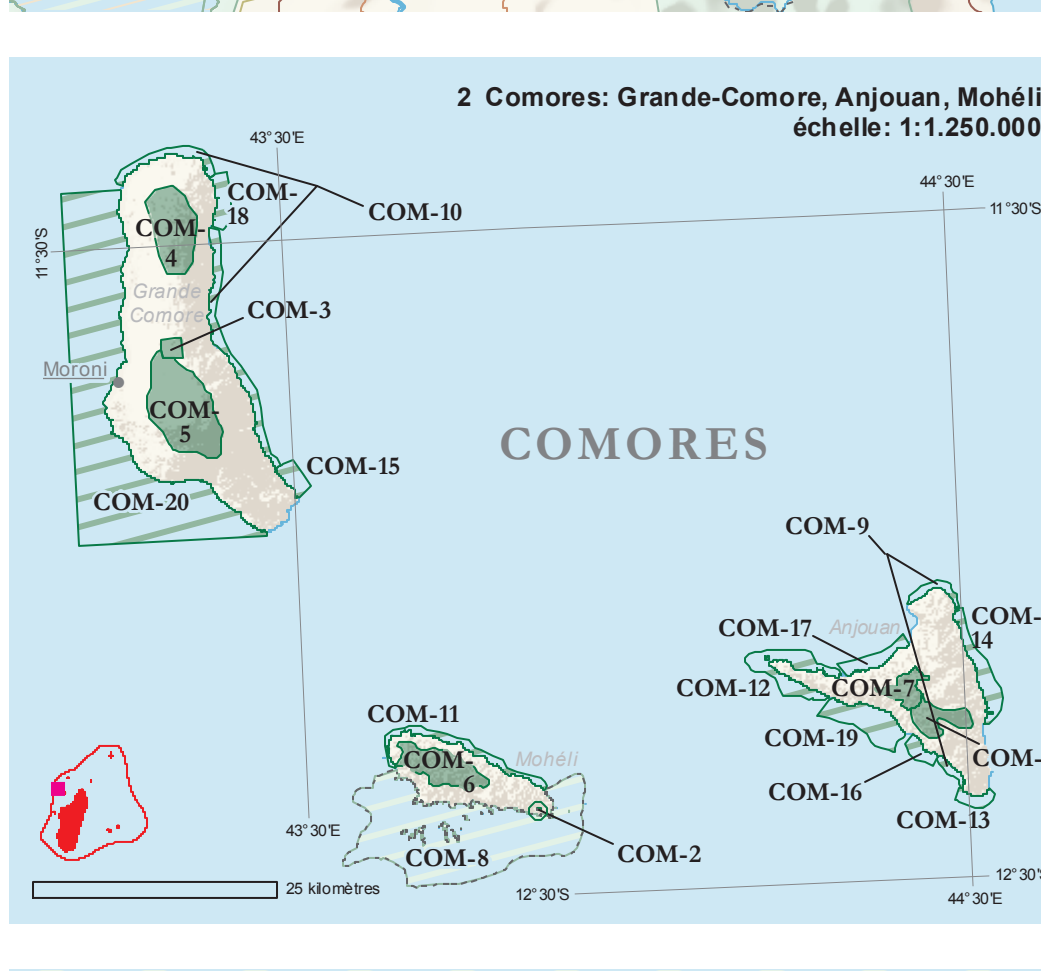
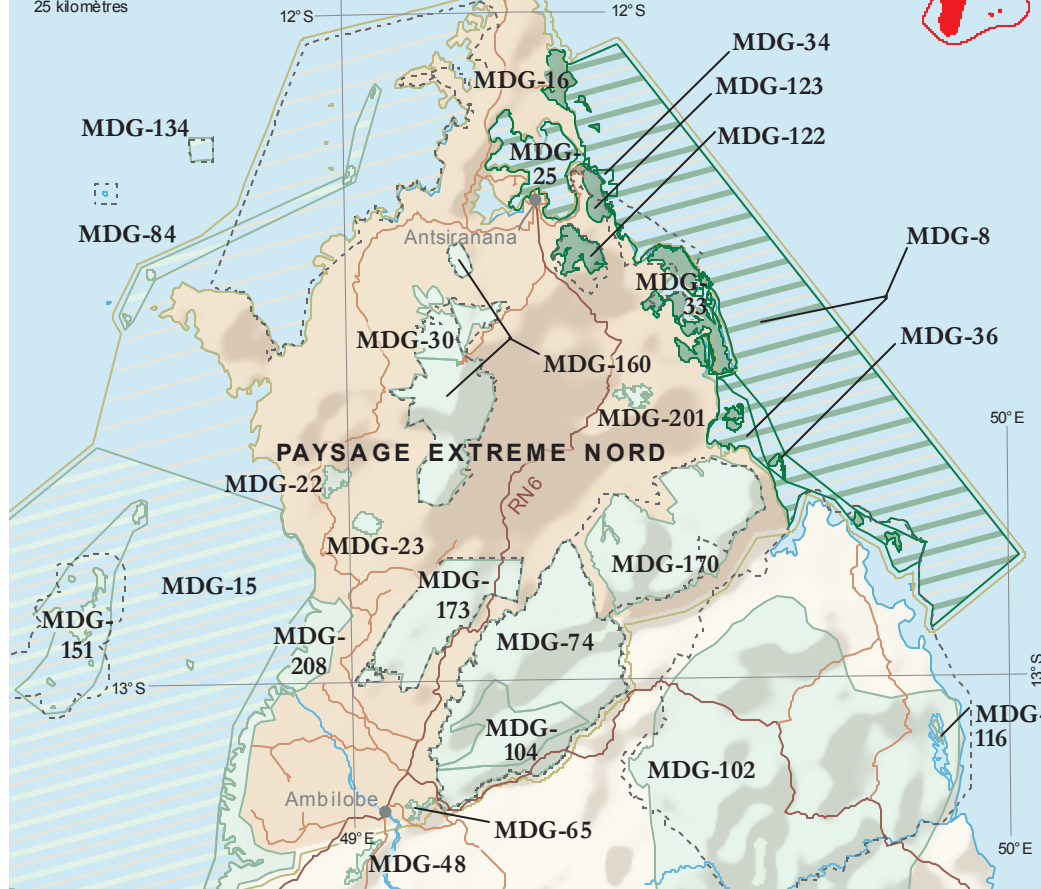
Cette carte présente les Zones Cles pour la Biodiversité (ZCB), cibles prioritaires pour la conservation de la biodiversité d'importance mondiale du hotspot. Les données de répartition pour 1 655 espèces globalement menacées et 579 autres espèces patrimoniales (relatives à 3 aires de répartition restreinte notamment) ont été utilisées pour identifier 369 ZCB. En outre, 13 corridors de conservation ont été identifiés à Madagascar, contenant des groupes de ZCB partageant des caractéristiques biogéographiques, permettant des continuités écologiques, et présentant des défis similaires pour la conservation.

Parmi ces 369 sites, les consultations ont abouti à combler les investissements du CEPF sur 78 ZCB prioritaires : 39 à Madagascar (dont 34 rassemblées au sein de sept corridors ou groupes de sites prioritaires), 19 aux Comores, 9 à Maurice et 12 aux Seychelles. La plupart de ces sites se concentrent sur des écosystèmes abritant une biodiversité exceptionnelle mais qui ont jusqu'à présent bénéficié de moins d'attention : les zones humides et les cours d'eau, les forêts sèches et les zones côtières et marines. Les départements et territoires français (La Réunion, Mayotte et les îles Epaves) n'ont pas été inclus dans le processus de priorisation, n'étant pas éligibles aux financements du CEPF.

Quatre Directions Stratégiques, qui se décomposent en 10 priorités d'investissement, guideront l'investissement du CEPF pour les cinq prochaines années.

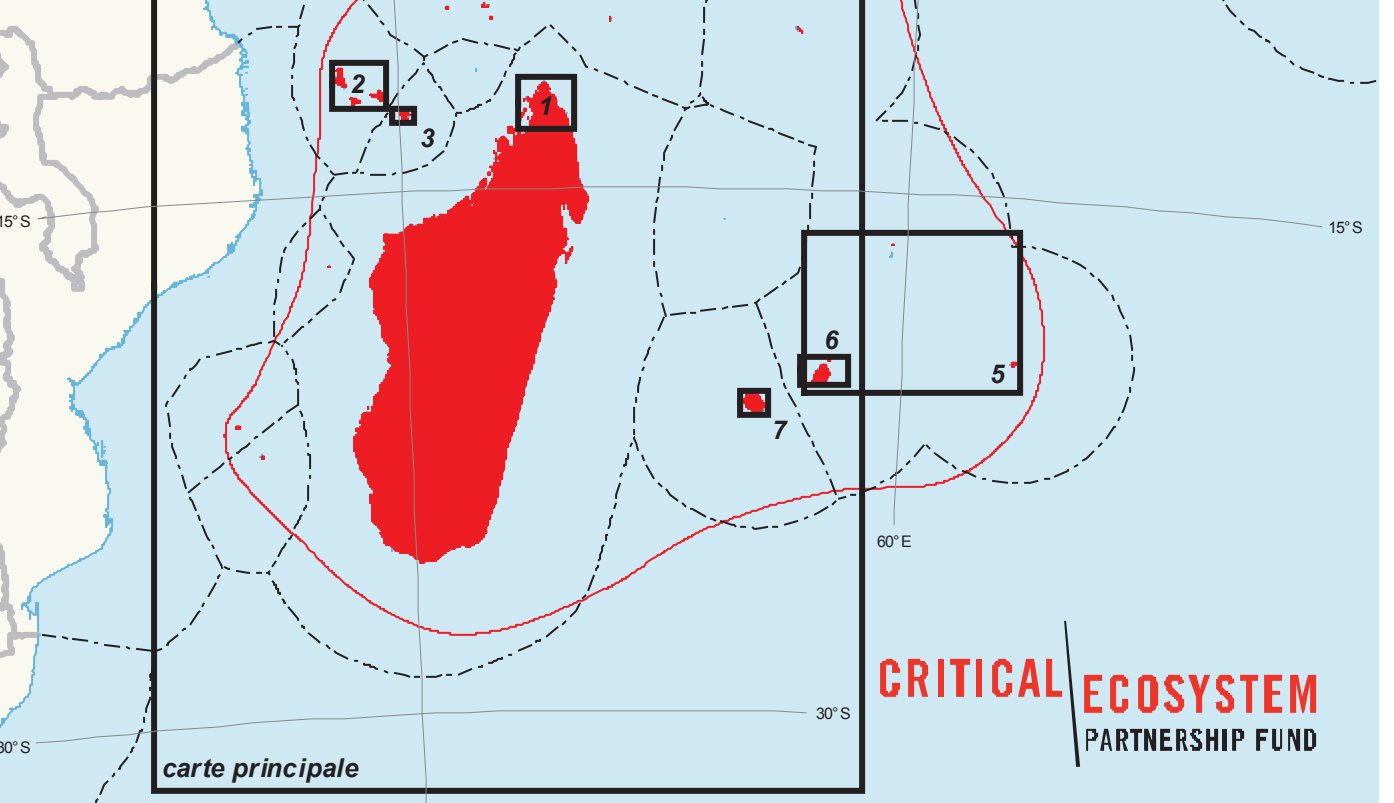
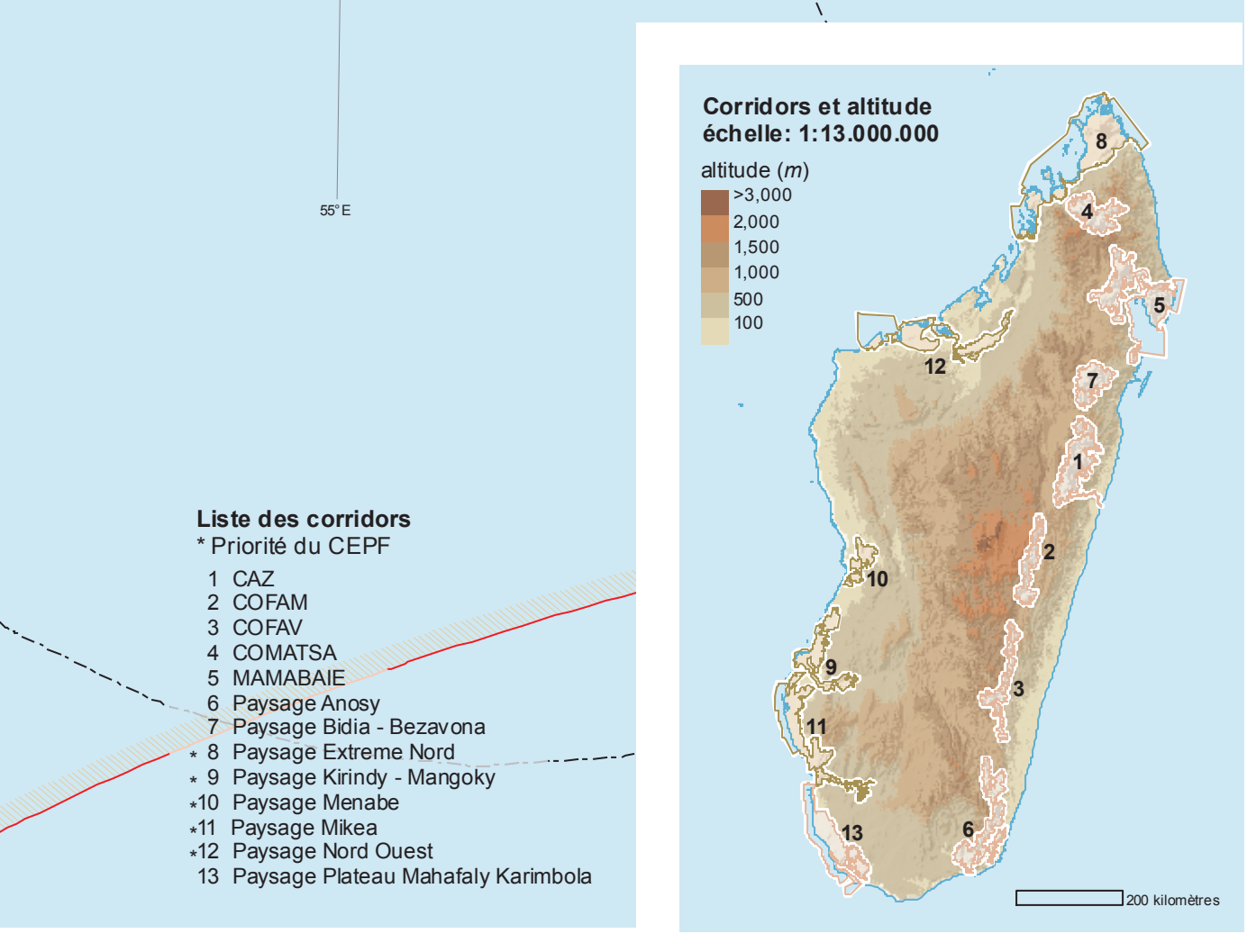
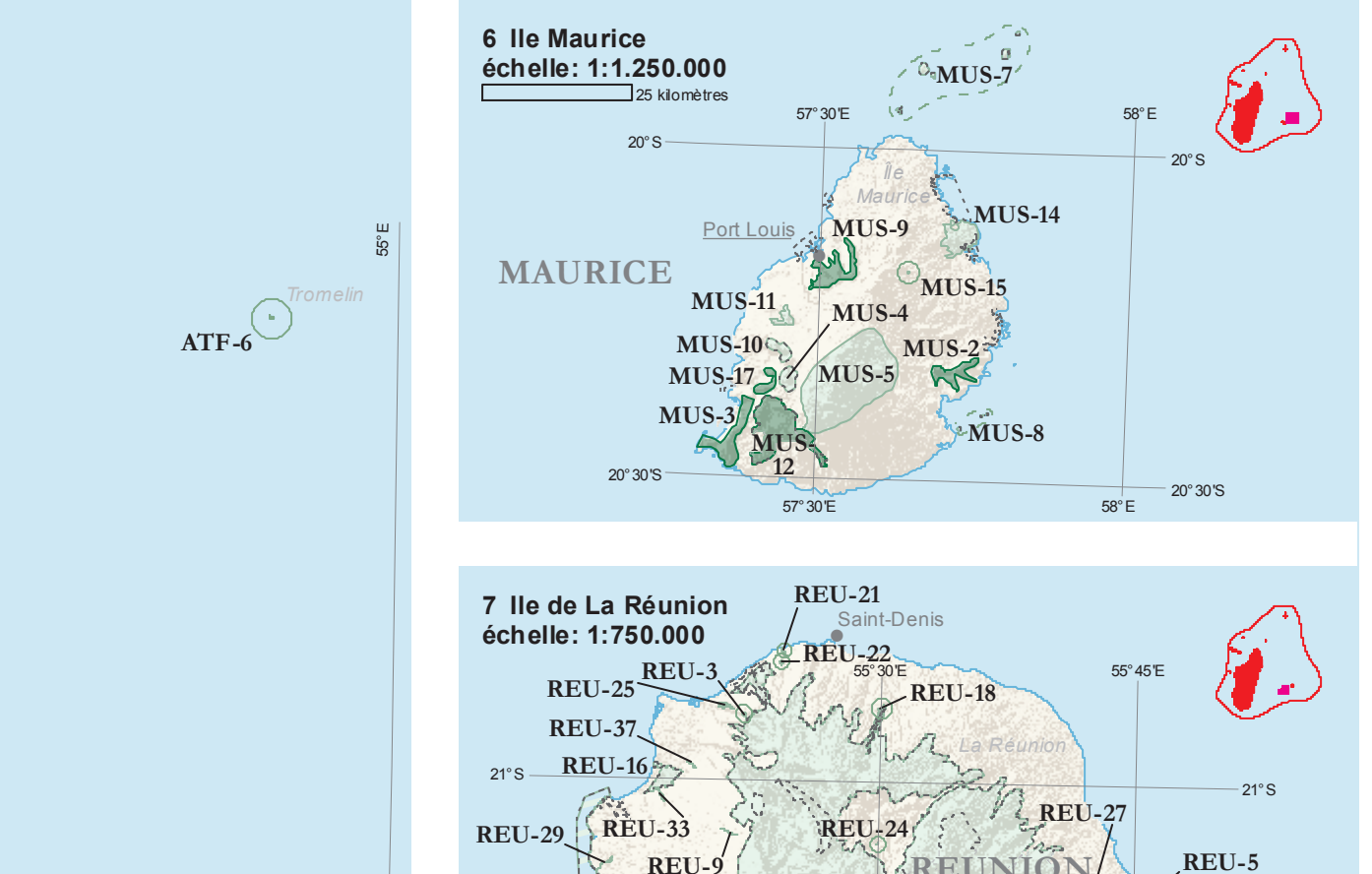
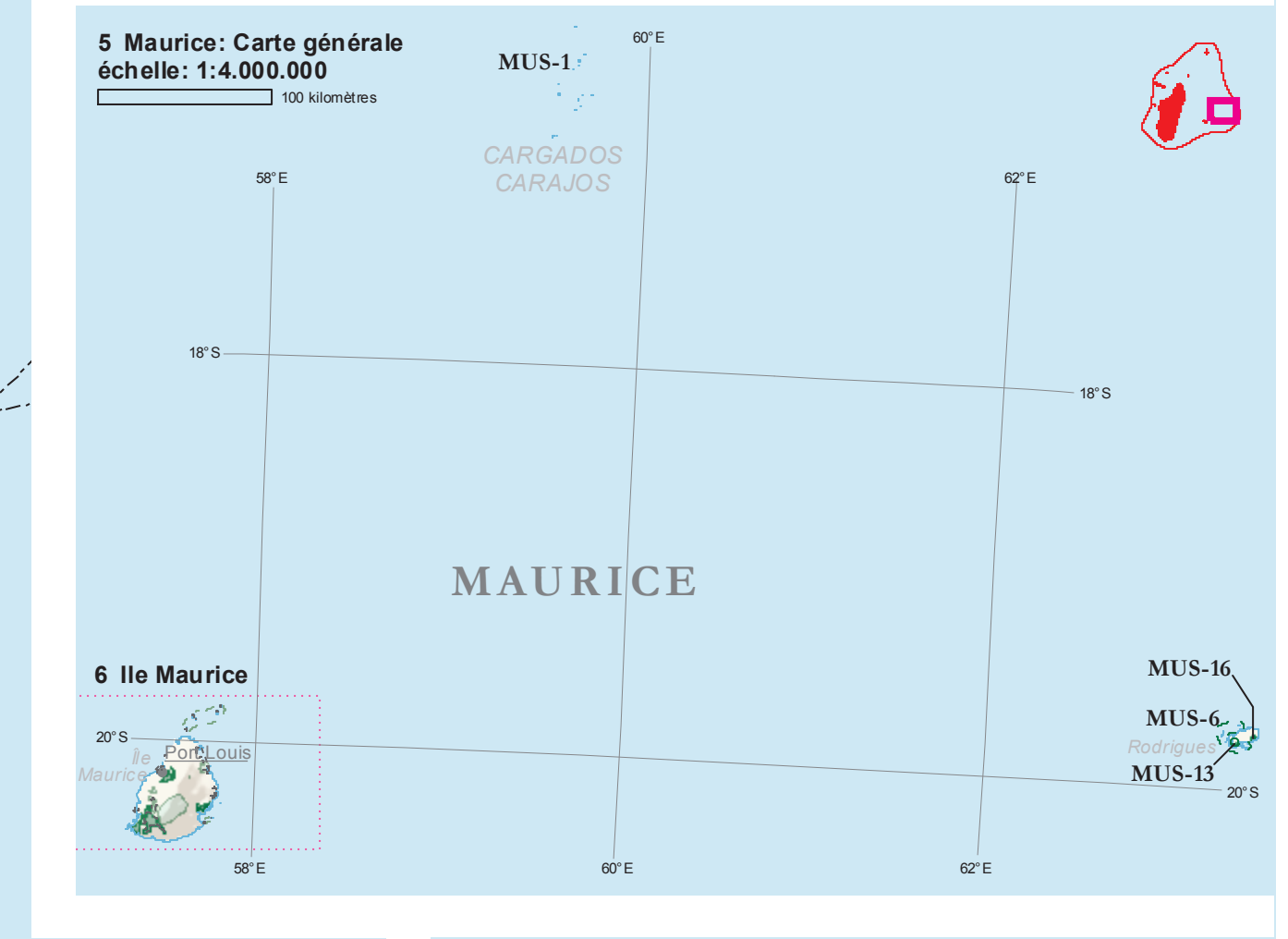
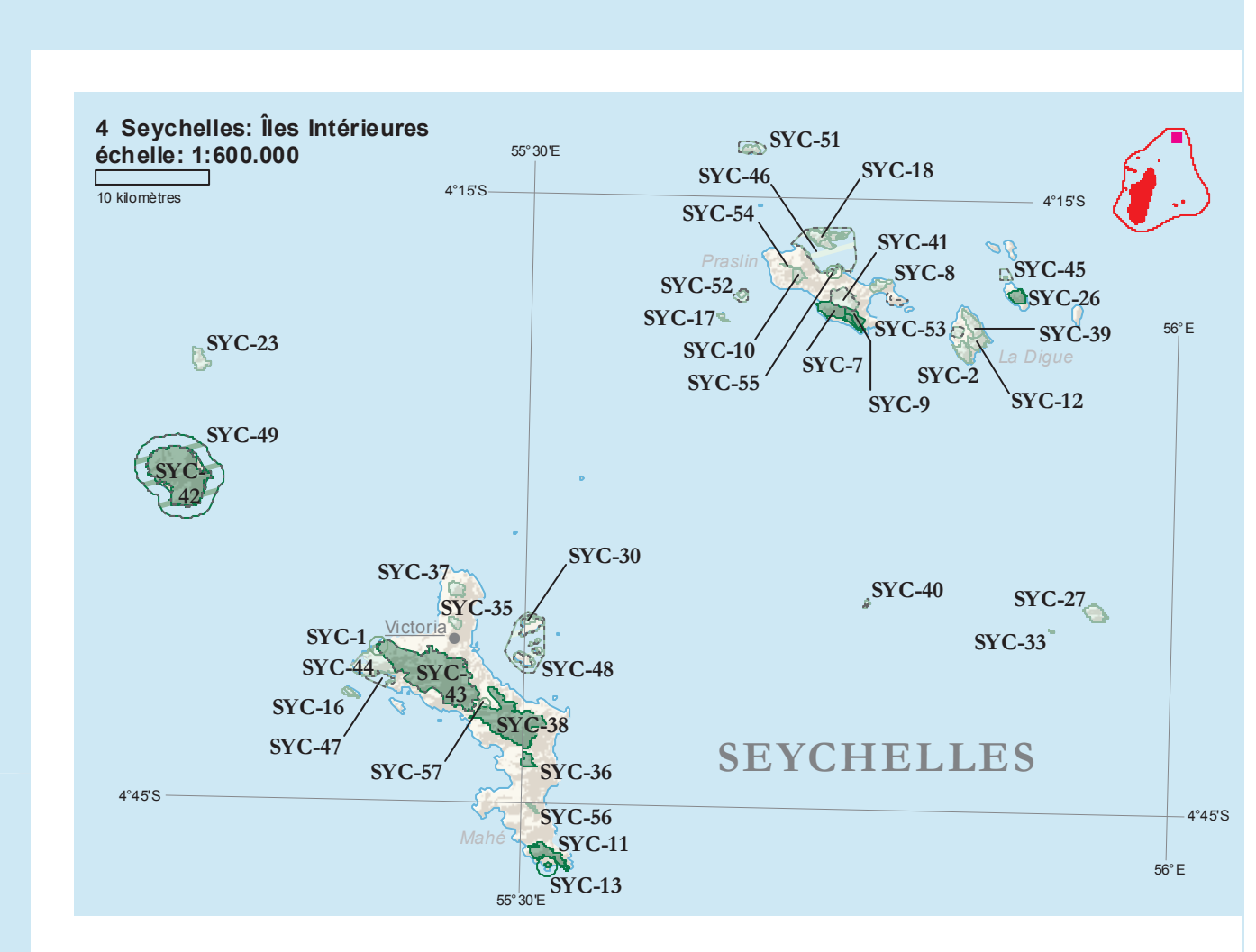
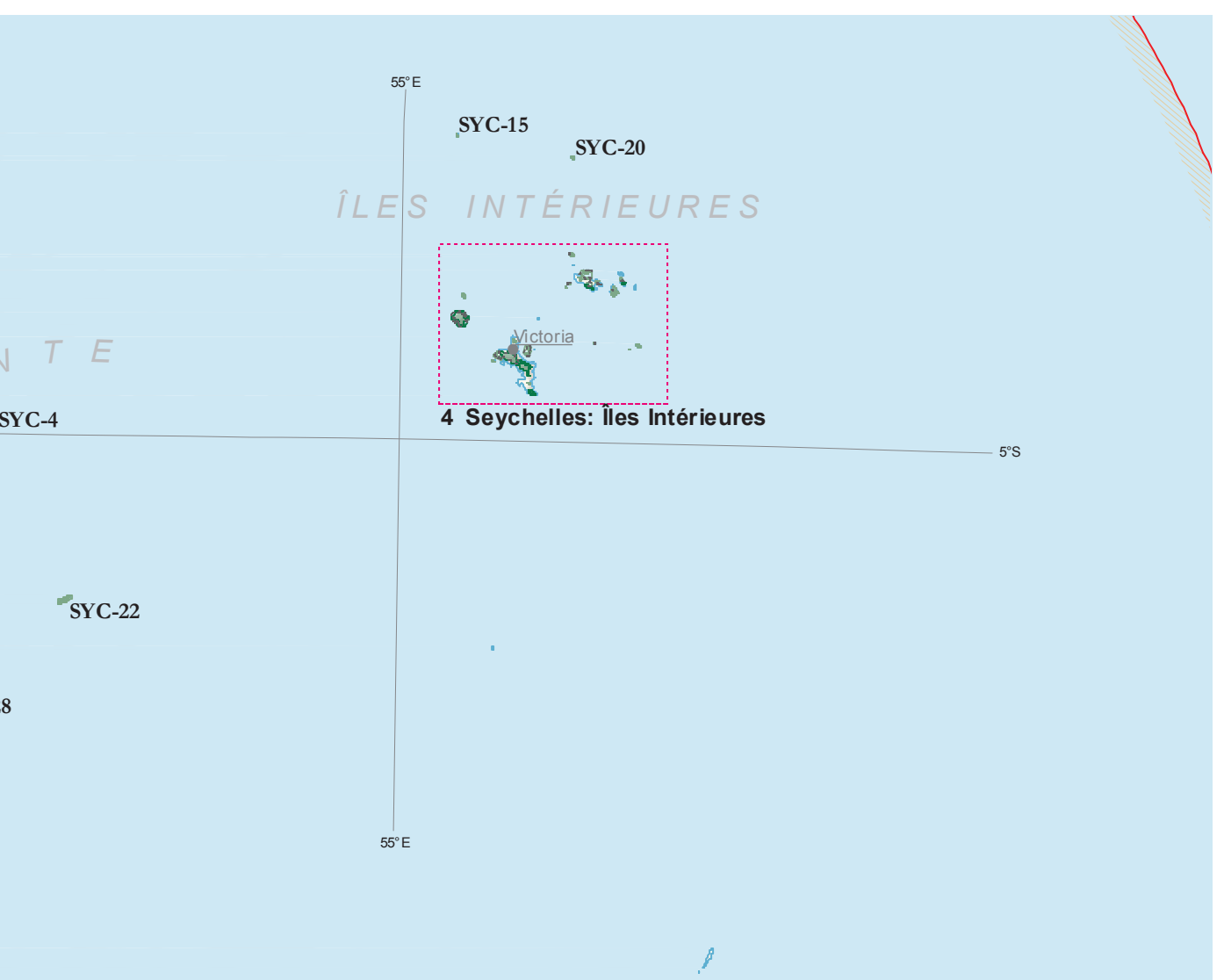
- 1) Donner aux communautés locales les moyens de protéger et gérer la biodiversité dans les Zones Cles pour la Biodiversité Prioritaires.
- 2) Appuyer la société civile pour renforcer l'intégration de la protection de la biodiversité dans les processus de décision politique et économiques.
- 3) Renforcer les capacités de la société civile aux niveaux régional et local via des formations, des échanges et des actions de coopération régionale, et enfin.
- 4) Assurer un leadership stratégique et une coordination efficace de l'investissement du CEPF à travers une équipe régionale de mise en œuvre.

Pour plus d'informations sur le Hotspot de Madagascar et les îles de l'Océan Indien, et pour télécharger le Profil d'écosystème, rendez-vous sur www.cepf.net.



1 Madagascar nord échelle: 1:1.250.000
 2 Comores: Grande-Comore, Anjouan, Mohéli échelle: 1:1.250.000
 3 Mayotte échelle: 1:800.000

- Liste des Zones clés pour la biodiversité pour le CEPF**
- Priorité du CEPF**
- Les Epaves (France)**
- ATF-1 Bassas da India
 - ATF-2 Europa
 - ATF-3 Juan de Nova
 - ATF-4 Les Glorieuses
 - ATF-5 Parc National Marin des Glorieuses
 - ATF-6 Tromelin
- Comores**
- COM-1 Forêt de Moya
 - COM-2 Lac Dziani-Boudouiri
 - COM-3 Lac Hartstengoma
 - COM-4 Massif de la Grille
 - COM-5 Massif du Karthala
 - COM-6 Mont Médjilé (Hauts de Mwaï)
 - COM-7 Mont M'ringu (Hauts de Ndzuan)
 - COM-8 Parc Marin de Mohéli
 - COM-9 Réefs coralliens d'Anjouan
 - COM-10 Réefs coralliens de Grande Comore
 - COM-11 Réefs coralliens de Mohéli - Parc Marin
 - COM-12 Zone de Bani et lot de la Saïe
 - COM-13 Zone de Chironji
 - COM-14 Zone de Dzaouzi
 - COM-15 Zone de Mialé
 - COM-16 Zone de Mutsamudu
 - COM-17 Zone de Ndzoué et lot aux Tortues
 - COM-18 Zone de Pionni
 - COM-20 Zone du Coolicanthe
- Madagascar**
- MDG-1 Aire Protégée de Mikoa
 - MDG-2 Ambalibe Menabe
 - MDG-3 Ambanilazana (Antsiranan)
 - MDG-4 Ambato-Bonny
 - MDG-5 Ambatofandrahana
 - MDG-6 Ankarony
 - MDG-7 Ambondroze (Vohémar)
 - MDG-8 AMP de la Baie d'Andohahelo
 - MDG-9 AMP de Nosy Be
 - MDG-10 AMP de Nosy Be Andrioka
 - MDG-11 AMP de Tanarive-Akazabo
 - MDG-12 AMP de Valondriake
 - MDG-13 AMP des îles Basses
 - MDG-14 AMP tranche-Ankazoberina-Baie des Russes
 - MDG-15 AMP Miozo-Tararavina
 - MDG-16 Ampohit
 - MDG-17 Androy (Andranfankona)
 - MDG-18 Anena (Beahoa)
 - MDG-19 Angokoa-Ambakoa (Besalampy)
 - MDG-20 Antakarria (Antaninilany)
 - MDG-21 Antanilohy-Agnakraty
 - MDG-22 Antanilohy Nord (Diana)
 - MDG-23 Antanilohy Sud (Diana)
 - MDG-24 Baie d'Antingy
 - MDG-25 Baie de Diego
 - MDG-26 Baie de Loza
 - MDG-27 Beampiravaty
 - MDG-28 Betanana
 - MDG-29 Bobakindro (Salatiara)
 - MDG-30 Cap Anjona
 - MDG-31 Cap Saint-André
 - MDG-32 Complexe de la Baie de Mahajanga - Anjavavy
 - MDG-33 Complexe de la Baie de Rigby
 - MDG-34 Complexe des Trois Baies
 - MDG-35 Complexe Antananarivo-Tanjarivo
 - MDG-36 Côte à l'Est d'Antsiranan
 - MDG-37 Côte d'Antsiranan à Mahajanga
 - MDG-38 Côte de Lokoro à Lavonono
 - MDG-39 Côte de Mananjary
 - MDG-40 Elsthy (Faralany)
 - MDG-41 Faranahana (Vohémar)
 - MDG-42 Fives Mangoky
 - MDG-43 Forêt Classée de Bida Bezaovona
 - MDG-44 Forêt Classée d'Onive
 - MDG-45 Forêt de Saint-Augustin
 - MDG-46 Grand récif de Tolary
 - MDG-47 Île Sainte-Marie (Antsaholain)
 - MDG-48 Iroka (Mantadia)
 - MDG-49 Iampoko Ouest - Mantadia
 - MDG-50 Lac Andranomalaza
 - MDG-51 Lac Antsirongy et Rivière Anjingo
 - MDG-52 Lac Itasy
 - MDG-53 Lac Tsarasaotra
 - MDG-54 Lac Tsimanika
 - MDG-55 Lacs Anony et Erombo
 - MDG-56 Mahitara (Mahambo Pointe)
 - MDG-57 Makasy
 - MDG-58 Mandraka
 - MDG-59 Nankarana (Ambodivonana-Masmeotika)
 - MDG-60 NAP Allée des Baobabs
 - MDG-61 NAP Ambanilohy
 - MDG-62 NAP Ambatofony (Anjozorobe/An'Ara)
 - MDG-63 NAP Ambatohy
 - MDG-64 NAP Ambondroze
 - MDG-65 NAP Ambongiraka
 - MDG-66 NAP Ambondroze (Belo sur Tsirinana)
 - MDG-67 NAP Anjony Orléans et Rivière Orléans
 - MDG-68 NAP Amparafanahy-Besaina (Andranalandy)
 - MDG-69 NAP Ampsindeva - Baie de Rigby (Est)
 - MDG-70 NAP Anatanilohy-Betsimaloa (Anony)
 - MDG-71 NAP Analavaha Foulpointe
 - MDG-72 NAP Analavaha Analavaha-Betanantana (Anatanilohy)
 - MDG-73 NAP Analavaha
 - MDG-74 NAP Antsiranan
 - MDG-75 NAP Antsaha
 - MDG-76 NAP Angono Androy
 - MDG-77 NAP Antsirongy
 - MDG-78 NAP Antsirongy
 - MDG-79 NAP Antsirongy-Lakoto
 - MDG-80 NAP Anankida
 - MDG-81 NAP Antankobe (Antanankombo)
 - MDG-82 NAP Antankobe
 - MDG-83 NAP Antankobe
 - MDG-84 NAP Antankobe Cap Anjanony
 - MDG-85 NAP Baie de Bombetoka - Marovany
 - MDG-86 NAP Beahoa
 - MDG-87 NAP Bemahika (Zone Humide d'Ankazona)
 - MDG-88 NAP Complexe Itohy
 - MDG-89 NAP Complexe Forêt Plateau Mahafaly
 - MDG-90 NAP Complexe Lac Itohy - Delta du Mangoky
 - MDG-91 NAP Complexe Mangoky-Ambatohy
 - MDG-92 NAP Complexe Mangoky-Akazabo
 - MDG-93 NAP Complexe Tambovo-Maranandriamanantana-Bemamba
 - MDG-94 NAP Complexe Vohémar
 - MDG-95 NAP Complexe Antsirongy-Vohémar
 - MDG-96 NAP Complexe Antsirongy-Cap Tanjona
 - MDG-97 NAP Complexe Antsirongy-Cap Tanjona
 - MDG-98 NAP Complexe Antsirongy-Cap Tanjona
 - MDG-99 NAP Complexe Antsirongy-Cap Tanjona
- Mayotte (France)**
- MYT-1 Anse d'Anjanony
 - MYT-2 Baie de Dzuomogny et de Longoni
 - MYT-3 Cabanes de Petite Terre
 - MYT-4 Dzaïra Karthani
 - MYT-5 Île Karthani
 - MYT-6 Îlots de Dembeni
 - MYT-7 Îlots de la Passe
 - MYT-8 Lagune d'Antanabo-Mtsangomouli
 - MYT-9 Mangroves de la Baie de Boulini
 - MYT-10 Parc Naturel Marin de Mayotte
 - MYT-11 Pointe et Plage de Sazley et Charitou
 - MYT-12 Réserve forestière de Manjambou
 - MYT-13 Réserve forestière de Songoro Mitsio
 - MYT-14 Réserve forestière des crêtes du Nord
 - MYT-15 Réserve forestière de Prosopis
 - MYT-16 Réserve forestière du Mont Béral
 - MYT-17 Réserve Naturelle Nationale de l'Île Boudi
 - MYT-18 Vallée des Badiniers
 - MYT-19 Zone de protection de N'couga
- Reunion (France)**
- REU-1 ENS Actinobaudou
 - REU-2 ENS Bras des Calumets
 - REU-3 ENS Grande Ravine des Lataniers
 - REU-4 ENS Le Tremblant
 - REU-5 ENS Les Orangees
 - REU-6 ENS Plon de Morvert
 - REU-7 ENS Plage des Grègues
 - REU-8 ENS Plaine du Dromidaire
 - REU-9 ENS Ravine Renard
 - REU-10 Forêt départementale domaniale de Basse-Valée
 - REU-11 Forêt domaniale de Sainte-Rose
 - REU-12 Forêt domaniale du littoral de Saint-Philippe
 - REU-13 Forêt domaniale de Four à Chaux
 - REU-14 Parc National de la Réunion
 - REU-15 Réserve Naturelle Nationale de La Réunion
 - REU-16 Réserve Naturelle Nationale de l'étang de Vauquelin/Cascade
 - REU-17 Saint-Paul
 - REU-18 ZNEFF Brin Leclerc
 - REU-19 ZNEFF Contour de la Rivière des Pluies et de la Rivière Montagne
 - REU-20 ZNEFF Elang Saint-Louis
 - REU-21 ZNEFF Four à Chaux
 - REU-22 ZNEFF Grande Ravine (Montagne)
 - REU-23 ZNEFF Ligne d'Équateur
 - REU-24 ZNEFF Passerelle de la Mare d'Afouaches
 - REU-25 ZNEFF Petite Ravine des Lataniers
 - REU-26 ZNEFF Plaine
 - REU-27 ZNEFF Pion Armand
- Maurice**
- MUS-1 Bancs de Carriaga Carriaga
 - MUS-2 Champs des Carriaga
 - MUS-3 Chamarel - Le Morne
 - MUS-4 Chutes Tamari (Mont Simonet) / Réserve Naturelle du Cabinet
 - MUS-5 Chutes de la Rivière centrale
 - MUS-6 Îlots de Rodrigues
 - MUS-7 Îlots du Nord de l'île Maurice
 - MUS-8 Îlots du Sud-Est de l'île Maurice
 - MUS-9 Le Pouce - Anse Cousteau - Triplet Both - Anse Cousteau
 - MUS-10 Monrain - Magerita - Pieter Both - Anse Cousteau
 - MUS-11 Montagne des Gorges de la Rivière
 - MUS-12 Parc National des Gorges de la Rivière
 - MUS-13 Pointe Corail
 - MUS-14 Roches à Riches - Bras d'Éau
 - MUS-15 Point Bon Dieu
 - MUS-16 Versant Sud de Grande Montagne
 - MUS-17 Ymen-Takataka



Objectifs de conservation Madagascar et les îles de l'Océan Indien

1:3.000.000
 31 décembre 2014

Les hotspots de biodiversité sont des régions qui abritent un nombre particulièrement élevé d'espèces endémiques. Ce sont également des régions sur lesquelles les activités humaines ont eu un impact significatif. Chaque hotspot est confronté à des menaces extrêmes et a déjà perdu au moins 70% de sa végétation naturelle d'origine. Plus de 50% des espèces végétales du monde et 42% de toutes les espèces de vertébrés terrestres sont endémiques aux hotspots de la biodiversité, qui représentent de ce fait des régions prioritaires pour la conservation de la biodiversité à l'échelle globale.

Le CEPF est une initiative conjointe de l'Agence Française de Développement, de Conservation International, de la Fondation John D. et Catherine T. MacArthur et de la Banque Mondiale. Un objectif fondamental du CEPF est de renforcer l'engagement de la société civile dans la conservation de la biodiversité.

Les appellations géographiques et politiques figurant sur cette carte ne reflètent pas une opinion quelconque du CEPF ou de ses partenaires concernant le statut juridique ou la délimitation des frontières de tout pays, territoire ou région.

Sources de données:
 Conservation International
 Système des Aires Protégées de Madagascar (WAP), National Geospatial-Intelligence Agency

K. Koenig, Cartographie
 Conservation International
 201 East Drive, Suite 500
 Arlington, VA 22202
 © C. Maps, décembre 2014

CRITICAL ECOSYSTEM PARTNERSHIP FUND